

# Mon programme pour les Français de l'étranger

Élection législative des 30 juin et 7 juillet 2024  
9<sup>ème</sup> circonscription des Français établis hors de France

**Karim BEN CHEIKH** ● 2024

Pour une union de la gauche et de l'écologie



Candidat à l'élection législative anticipée 2024 pour la 9<sup>ème</sup> circonscription des Français de l'étranger

**Karim BEN CHEIKH** ● 2024

Pour une union de la gauche et de l'écologie

Candidat unique du



**GÉNÉRATION·S**  
le mouvement



**place  
publique**

Chères et chers compatriotes,

A partir du 30 juin – et dès le 25 juin par internet- vous élirez votre député de la 9ème circonscription à l'Assemblée Nationale à l'occasion d'une élection législative anticipée. Le mandat que vous m'avez confié en juin 2022 et renouvelé en avril 2023 a pris fin, brutalement par la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par Emmanuel Macron le 9 juin dernier, au soir d'une défaite électorale de son camp politique.

Cette élection est importante. Vous vous prononcerez pour donner une nouvelle majorité gouvernementale au pays, dotée de larges prérogatives pour faire la loi. Ces deux dernières années au sein de l'Assemblée nationale, j'ai été le seul député des Français établis hors de France à ne pas me résigner à des budgets réduits, des suppressions de postes, à une privatisation excessive de notre système d'enseignement français à l'étranger, à la fragilisation de la protection sociale des Français de l'étranger, et au manque d'une ambition de progrès social, d'équité et de protection au bénéfice de communautés françaises à l'étranger.

Le programme que vous avez sous les yeux est la traduction du projet que je porte avec le soutien des forces de gauche et écologistes, élaboré à partir des expériences de nos

sympathisants, de nos élus que j'ai rencontrés depuis ces deux dernières années d'un engagement politique intense. Il est centré sur des avancées concrètes pour vous, Français de l'étranger. Il s'adresse à vous toutes et tous, quelle que soit votre orientation politique parce qu'il vise à protéger, les plus vulnérables d'abord mais aussi ceux qui prennent des initiatives et des risques.

Il vise aussi à nous protéger mieux des circonstances imprévisibles telles que celles que nous avons eu à connaître encore récemment. Il vise à plus d'efficacité de nos politiques publiques et rompt avec la logique du toujours moins.

Le 30 juin prochain votre voix peut être de nouveau entendue, pour que je porte ces idées au sein d'une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale. Une majorité qui travaillera à construire des alternatives sociales et une véritable transformation écologique, pour vous, Français à l'étranger, et pour nos compatriotes en France.

*Si vous souhaitez faire entendre votre voix  
pour sauver nos services publics et renforcer  
nos droits, rejoignez-moi !*

*Karim Ben Cheikh*

- 01.** **DONNER DES MOYENS  
POUR DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ** P.04
- 02.** **ÉTENDRE LA SOLIDARITÉ  
CONTRE LES RISQUES DE LA VIE** P.06
- 03.** **PROTÉGER L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS À L'ÉTRANGER** P.09
- 04.** **INSTAURER DES DROITS NOUVEAUX  
POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER** P.12
- 05.** **CARRIÈRES A L'ÉTRANGER ET RETRAITE  
INFORMER, PROTÉGER, VALORISER** P.14
- 06.** **ÉQUITÉ FISCALE  
POUR UNE JUSTICE FISCALE** P.16





**01.**  
**DONNER DES MOYENS**  
**POUR DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ**

## SERVICE PUBLIC ● Contexte

Le total des effectifs du réseau consulaire, expatriés comme employés locaux, représente moins de 2000 personnes qui travaillent au service de près de 3 millions de Français établis hors de France, soit 1 fonctionnaire ou agent de l'Etat pour 1500 personnes contre un fonctionnaire pour 40 Français sur le territoire national.

Certains objectent que la numérisation des services publics permettrait des miracles pour l'administration. Je sais qu'elle ne peut remplacer le lien humain et le suivi de proximité nécessaire particulièrement pour les situations sociales et humaines les plus difficiles.

Les aides sociales sont largement insuffisantes quand on les ramène à l'échelle du nombre des Français établis hors de France. **118 millions d'euros à peine sont consacrés aux bourses scolaires dans le monde**, un budget dont l'augmentation annuelle n'a pas suivi le rythme des augmentations de frais de scolarité et de la surinflation. 15 millions d'euros sont consacrés aux aides sociales, et aux allocations vieillesse et handicap. 380 000 euros seulement sont alloués à la Caisse des Français de l'Etranger.

Ce sont donc, au final, moins de 135 millions d'euros, soit **40 euros par Français établi à l'étranger, voire même 5 euros par Français établi hors de France en prenant en compte uniquement les budgets dédiés à l'aide sociale.**

**Ces chiffres sont indignes de notre pays et de notre République !**

## MES PROPOSITIONS ● Solutions

**1. Élaborer une loi de programmation pluriannuelle pour les effectifs et moyens du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour programmer la hausse des moyens matériels et humains** des services publics à l'étranger. Le MEAE est le seul ministère régalien qui ne bénéficie pas de cet outil de prévisibilité et de programmation.

**2.** Augmenter d'un tiers les effectifs consacrés au service des Français de l'étranger, pour les porter à 3000 ETP (emplois temps plein), avec l'objectif de **renforcer en priorité les services sociaux de nos consulats ainsi que les services d'État civil.**

**3. Augmenter les budgets sociaux pour les porter au niveau du budget social d'un département français** (hors budget RSA), soit près de 450 millions d'Euros, avec une priorité aux bourses scolaires et à la prise en charge des cotisations de nos compatriotes les plus vulnérables à la Caisse des Français de l'Etranger.

Cette augmentation des moyens humains et budgétaires est aujourd'hui un impératif. Il s'agit de sauver un service public déliquescant qui ne tient plus que grâce au dévouement des personnes qui y travaillent.





**02.**  
**ÉTENDRE LA SOLIDARITÉ**  
**CONTRE LES RISQUES DE LA VIE**

## SANTÉ & VIEILLESSE • Contexte

L'outil créé par et pour les Français établis à l'étranger afin de couvrir leur assurance santé et vieillesse est la Caisse des Français de l'Étranger (CFE), organisme de la Sécurité sociale à adhésion volontaire dont les administrateurs sont élus par l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE).

**La CFE est à un tournant.** Pensée comme un outil de solidarité sociale, certains voudraient désormais aligner son fonctionnement sur les logiques du secteur privé de l'assurance, au risque de laisser dépérir sa mission de service public. L'État n'abonde le budget de la CFE qu'à hauteur de 380 000 euros par an, trop peu pour assurer une mission de solidarité pour les plus vulnérables. **La CFE est la seule Caisse de sécurité sociale financée uniquement par les cotisations des adhérents alors que les CPAM en France sont abondées pour près de 50% par des taxes affectées** (CSG-CRDS, TVA...).

Pourtant la loi pose à la CFE des obligations de service public : la cotisation aidée pour les plus vulnérables, la prise en charge de tout Français quel que soit son âge et son risque. **Cette charge de service conduit à de fortes augmentations des appels à cotisations de la Caisse envers ses adhérents.**

Les trop faibles moyens de certains, notamment parmi les retraités, les obligent à quitter la protection de la CFE parce qu'ils ne peuvent plus régler les cotisations. Le gouvernement doit engager la solidarité nationale sur cette question de dignité humaine.

Pour nos anciens se pose également la question de la dépendance. Les services sociaux consulaires n'ont pas d'outil hormis le rapatriement sanitaire aux conséquences psychologiques et médicales difficiles. Des exemples de maisons de retraite associatives existent y compris dans notre circonscription pour lesquelles nous devons inventer de nouveaux outils de soutien.

## MES PROPOSITIONS • Solutions

### I. Garantir un accès à l'assurance-santé aux Français les plus âgés et aux plus vulnérables.

**1. Réintroduire le calcul de la cotisation en fonction des revenus,** avec une cotisation maximale pour les plus aisés qui ne dépasse pas la cotisation maximale payée aujourd'hui par nos compatriotes les plus âgés. Je proposerai donc de revenir sur certains points de la réforme législative de 2018 qui indexe la cotisation sur le risque et donc sur l'âge, à l'inverse du principe de solidarité qui régit la Sécurité sociale.

**2. Instituer la prise en charge par l'Etat de la mission de service public assigné à la CFE estimée à 25 millions d'euros par an par l'affectation de recettes publiques.** Cette contribution de l'État doit viser à ce qu'aucun Français ne soit exclu de la protection sociale pour des raisons financières. C'est un geste d'équité fiscale au regard des contributions fiscales versées par les Français établis à l'étranger.

**3. Supprimer le délai de carence pour tous les Français résidents hors de France** dès lors que la nature des soins ou la gravité de la maladie le justifient.

# MES PROPOSITIONS • Solutions

## II. Étendre le cadre d'intervention de la CFE

**4.** Je proposerai au nouveau Conseil d'administration de la CFE de faire évoluer les produits assurantiels proposés à nos compatriotes à l'étranger autour de trois points :

1. **Une assurance-homme**, importante pour nos entrepreneurs résidents à l'étranger,
2. Une prise en charge à 100% du **coût des pandémies**,
3. Une prise en charge du **rapatriement du corps en cas de décès**.

## III. Créer un fonds d'urgence pour les périodes de crise

**5.** Je proposerai rapidement la mise en place d'un système de fonds assurantiel, fondé en partie sur les cotisations volontaires des Français de l'étranger. En cas de crise majeure, ce fonds d'urgence prendra en charge immédiatement :

**1.** des cotisations à la Caisse des Français de l'Étranger pour les compatriotes déjà adhérents sans justificatif autre que la reconnaissance par l'État français de la situation de crise exceptionnelle ;

**2.** des frais de scolarité des enfants français dans les écoles de l'AEFE, sans justificatif autre que la reconnaissance d'une situation de crise exceptionnelle par l'État français.

Cette intervention d'une durée limitée vise à aider nos compatriotes à se maintenir à l'étranger pendant les périodes de fragilité, mais aussi à leur donner les moyens de rebondir sans se préoccuper de leur couverture sociale ou de la scolarité de leurs enfants.





# 03.

## PROTÉGER L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER



## ÉDUCATION ● Contexte

Nos écoles sont aujourd'hui mises à mal par **une politique de privatisation excessive** uniquement tournée vers l'influence et la recherche de soutenabilité économique au détriment des Français de l'étranger. Les Etablissements à Gestion Directe, les établissements conventionnés ainsi que les établissements de la Mission Laïque française, qui constituent le noyau dur de notre réseau, ne se sont pas vu octroyer les moyens de faire face, voire ont parfois dû délaissé leur mission essentielle : **permettre l'émancipation de nos enfants.**

Face à la concurrence, à la pression inflationniste et aux nécessités d'investissement immobilier, ces établissements n'ont d'autre choix que d'augmenter sans cesse des frais de scolarité, de délaissé la mixité sociale et de réduire leurs coûts de fonctionnement par la réduction des effectifs titulaires de l'éducation nationale. Les services à forte plus-value sociale comme la diversification des filières via notamment **le développement de filières professionnelles ou technologiques**, ou la gestion d'internat pour l'accueil des enfants français éloignés, sont abandonnés pour des raisons de coûts.

**Les parents d'élèves constatent amèrement le renchérissement des coûts parfois sans visibilité à l'échelle de temps de la scolarité de leur enfant**, et la faible marge de manoeuvre des proviseurs et responsables de l'enseignement français à l'étranger sur la question du développement des infrastructures et des ouvertures de classe dans des établissements de référence du réseau.

## MES PROPOSITIONS ● Solutions

**1. Permettre à tous les enfants français d'intégrer les écoles françaises par un programme de financement ambitieux et équitable.** Pour qu'aucun enfant ne soit exclu du système, je propose deux mesures :

- **Assurer la gratuité pour les familles modestes ou faisant face à des vulnérabilités particulières,**
- **Refonder le système de bourses afin qu'aucun ménage ne soit obligé de consacrer plus de 20% de ses revenus pour scolariser ses enfants dans un établissement français**

**2. Permettre le retour à une mixité sociale dans les établissements en gestion directe, par un plafonnement des frais de scolarité, compensé par l'État,** ainsi que par une politique d'exonération destinée aux populations des pays de résidence.

**3. Mettre à disposition des professeurs titulaires de l'Éducation Nationale au service des établissements en gestion directe** pour conforter un modèle pédagogique français émancipateur.

**4. Donner les moyens aux établissements en gestion directe et aux établissements conventionnés les moyens d'investir** par l'assouplissement des règles de recours à l'emprunt.

**5. Renforcer les moyens des services de coopération des ambassades pour un suivi rigoureux des homologations accordées à de nouveaux établissements.** La crédibilité de notre réseau d'enseignement en dépend.

---

## MES PROPOSITIONS • Solutions

**6.** Etendre la politique de rénovation énergétique du bâti de l'Etat aux emprises françaises à l'étranger notamment les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger pour ne pas laisser aux familles la charge de l'ensemble des coûts de cette mise à niveau.

**7.** Etendre le bénéfice du pass culture pour les jeunes Français de l'étranger en priorisant dans le dispositif les distributeurs de biens culturels francophones : les librairies francophones ou françaises ainsi que les Instituts culturels français à l'étranger.

A man with a beard, wearing a yellow t-shirt and a denim jacket, is holding a young child. The child is wearing a light blue shirt, denim overalls, and a straw hat, and is holding a small white toy airplane. They are standing next to an airplane, with the man looking up at the child and the child looking at the airplane. The background shows the side of an airplane with a window and a door.

# 04. **INSTAURER DES DROITS NOUVEAUX** POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



## DROITS NOUVEAUX • Contexte Problématique

La crise pandémique récente et les fermetures de frontières, nous ont parfois mis en face de certaines réalités sur notre proximité avec la France. L'éloignement du territoire national, l'impossibilité de la mobilité ont bouleversé des arrangements installés dans notre rythme de vie, pour notre suivi médical et notre approvisionnement en médicaments, dans nos projets de vie, par exemple l'installation en France pour des études, ou les séjours familiaux à l'occasion des vacances ou encore les missions professionnelles.

**Il est temps pour les Français établis à l'étranger de pouvoir nouer un lien pérenne avec la France et de pouvoir se sentir pleinement citoyens à travers des garanties et des droits nouveaux** qui les connectent au pays. La République peut constituer un refuge et une protection dans les périodes de crise, mais elle doit aussi et surtout s'incarner dans une relation vivante faite de contacts entre nous et la France.

Je souhaite que soient reconnus cette particularité et ces besoins de connexion en tant que Français établis à l'étranger en instaurant des droits nouveaux qui nous assurent de ce lien, de l'accueil et de la protection du territoire national tout au long d'une vie ainsi que de la continuité de certaines politiques publiques déployées en France, pour le bénéfice des Français de l'étranger.

## MES PROPOSITIONS • Solutions

### 1. Un principe de rattachement territorial à la France

Pour donner accès à de véritables droits dans les politiques publiques, il est nécessaire de disposer pour les Français de l'étranger un principe de rattachement, à l'instar du statut dont disposent les territoires d'outre-mer. Ce statut de rattachement permettra d'être un socle pour les politiques publiques.

### 2. Un droit à « une résidence d'attache » en France

Le domicile français d'un Français établi à l'étranger doit bénéficier des mêmes avantages fiscaux que la résidence principale d'un Français qui réside en France.

### 3. Un droit à la connexion

Les familles modestes pourront bénéficier durant les périodes de vacances scolaires de billets à tarifs négociés pour éviter qu'elles ne renoncent au voyage en France pour des raisons de coût.

### 4. Un droit au retour

Trop souvent, les Français de l'étranger qui souhaitent rentrer en France en raison de la dégradation de leurs conditions de vie à l'étranger, ne peuvent le faire faute de moyens, faute de logement ou encore faute de pouvoir inscrire leurs enfants à l'école. Je proposerai donc un ensemble de mesure qui permettent d'encadrer et de faciliter un tel retour :

- **Accès à des billets à tarifs négociés** pour les familles modestes au moment de leur départ définitif pour la France,

## MES PROPOSITIONS • Solutions

- **Apport d'une garantie de l'Etat pour permettre aux Français de l'étranger de retour en France d'accéder plus facilement au parc locatif** sur le territoire national
- **Suppression du délai de carence d'inscription à la Sécurité sociale dès le premier jour du retour** définitif en France avec pour seul justificatif la déclaration de ce retour.
- **Inscription prioritaire à l'école publique des enfants** de familles françaises rentrant en France, sans attendre de justificatif de logement.

### 4. Un droit effectif à un compte bancaire

Un Français de l'étranger pourra s'adresser directement à la Banque de France pour demander l'ouverture d'un compte en France, sans préalable, celle-ci désignant la banque sans possibilité de refus. Inverser la charge de la preuve pour les banques qui devront prouver un motif sécuritaire pour toute fermeture.

### 5. Un statut d'entrepreneur français à l'étranger

Un entrepreneur français à l'étranger pourra s'inscrire sur un registre selon qu'il dirige son entreprise ou que l'entreprise soit à capitaux français. Ce statut devra permettre de bénéficier de nouveaux accès au financement en redéfinissant certaines prérogatives et missions des opérateurs publics de soutien à l'initiative privée.

Ce statut pourra permettre de cartographier les entrepreneurs français à l'étranger et en période de crise comme la pandémie de COVID, leur faire bénéficier des dispositifs nationaux de soutien à l'activité économique.



**05.**

**CARRIÈRES A L'ETRANGER ET RETRAITE**

**INFORMER, PROTÉGER, VALORISER**



## CARRIERE & RETRAITE ● Contexte

### A L'ETRANGER

Les modalités du travail à l'étranger ont évolué y compris chez les grandes entreprises et les réseaux culturels ou d'enseignement traditionnels pourvoyeurs de contrats détachés, rattachés au système social en France. Le recrutement de personnel de statut local est de plus en plus fréquent.

Au cours de leur carrière professionnelle les Français de l'étranger peuvent donc avoir **cumulé des périodes cotisées en France et dans d'autres pays du monde notamment en contrat local, sans cotisations à l'assurance vieillesse en France**. Les conventions bilatérales de sécurité sociale pour des Français vivant dans les pays du Maghreb, du Sahel ou d'Afrique de l'Ouest (hormis avec la Guinée et le Burkina Faso) permettent de cumuler les périodes travaillées en France ou à l'étranger pour la prise en compte de la carrière.

Toutefois pour les Français de l'étranger, le salaire annuel moyen qui détermine le montant de la retraite française est calculé sur les 25 « meilleures » années en France plutôt que sur une période proportionnelle à la longueur de leur carrière en France. Dans de nombreux cas cela ne permet pas de « neutraliser » les années de revenus faibles (jobs étudiants...) d'où des décôtes importantes.

**Ce mode de calcul défavorable pour les carrières alternées en France et à l'étranger** en contrat local est illisible. Si bien que les Français de l'étranger avec une carrière alternée n'ont aucune connaissance sur leurs droits à la retraite. Aucun simulateur ne permet de les informer. En revenant en France, ils ne peuvent faire valoir leur droit et ne peuvent faire prendre en compte leur carrière à l'étranger en statut local que lorsqu'ils atteignent l'âge de 55 ans.

## MES PROPOSITIONS ● Solutions

### 1. Un état des lieux sur les effets des réformes des retraites

Le gouvernement n'a jamais rempli sa promesse d'établir un rapport sur le sujet des pensions des Français de l'étranger qui ont cotisé en France et les impacts des réformes successives sur eux. Les Français qui demandent la liquidation de leur retraite depuis l'étranger subissent de longs délais dus aux procédures longues entre les caisses de retraite françaises et les caisses locales des pays de résidence.

### 2. Un droit à l'information pour les salariés ayant cotisé dans le régime français et un régime étranger.

**3. Une prise en compte immédiate, lors du retour en France, des trimestres validés** dans un pays doté d'une convention de sécurité sociale avec la France.

**4. Introduction de la proratisation** pour déterminer les meilleures années cotisées dans le calcul de la pension et corriger les injustices sur la prise en compte des périodes cotisées en France.





## Déclaration des revenus fonciers

Déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042  
à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Votre état civil et votre adresse

Adresse complète du domicile

sociétés immobilières ou de foncières non passibles de l'impôt

05.  
**FISCALITÉ**  
POUR L'ÉQUITÉ FISCALE



**La fiscalité des Français de l'étranger s'apparente parfois à une usine à gaz**, par exemple avec les modalités de paiement de l'impôt sur les revenus de source française, assujettis par un taux de prélèvement mondial de 20%, à moins que le contribuable ne demande l'application d'un taux moyen relevant d'un autre calcul. Mais ce qui caractérise le plus les règles fiscales appliquées aux Français non résidents en France est l'injustice fiscale. Injustice d'abord dans la redistribution puisque selon les chiffres de la direction des impôts des non-résidents, les revenus de l'impôt sur le revenu, cumulés à ceux de l'impôt sur la fortune immobilière des non-résidents en France génèrent quelques 1,7 milliards d'euros annuellement, soit très exactement la contribution au budget national d'un département moyen de 2 millions de personnes. Sans compter la fiscalité locale sur la résidence en France des Français établis à l'étranger, une taxe d'habitation sur résidence secondaire en forte augmentation depuis plusieurs années pour pallier la baisse de recettes des collectivités locales. Sans compter non plus le prélèvement de CSG-CRDS sur les revenus fonciers payés par les contribuables non résidents dans un pays de l'Union européenne. **La somme de ces contributions représente une participation non négligeable au financement du budget de l'Etat et des organismes sociaux sans que la contrepartie en termes de services et de garanties ne soit tangible pour nos compatriotes à l'étranger.** Dès lors, il revient de proposer des mesures d'équité fiscale de bon sens afin que ces contributions servent directement à renforcer le lien des Français de l'étranger avec la France, la qualité du service public ou de la vie associative à l'étranger.

### 1. Etendre aux Français de l'étranger l'exonération sur les dons aux associations d'utilité publique

Trois réseaux associatifs reconnus d'utilité publique, Français du Monde ADFE, Union des Français et de l'étranger UFE et la FIAFE disposent du statut d'utilité publique. Pourtant lorsqu'ils ont des revenus de source française sur lesquels ils doivent s'acquitter d'un impôt sur le revenu en France, nos compatriotes résidents à l'étranger ne peuvent pas utiliser la déduction fiscale de 66% des dons de leur revenu contribution fiscale comme les Français établis en France.

### 2. Supprimer la CSG-CRDS pour les Français établis à l'étranger hors de l'Union européenne ou à défaut qu'elle abonde la Caisse des Français de l'étranger

Suite à l'arrêt de Ruyter de la Cour de Justice de l'Union européenne, seuls les Français résidents hors Union européenne s'acquittent de la CSG-CRDS sur leurs revenus fonciers sans que cette contribution abonde le système de protection sociale des Français de l'étranger.

### 3. Résidence d'attache : aligner la fiscalité locale de la résidence d'un Français de l'étranger sur celle de la résidence principale.

### 4. Simplifier le barème de l'impôt sur le revenu de source française pour les Français de l'étranger.



# « Donnez de la force à vos idées, rejoignez nous. Une autre politique est possible. »

Karim BEN CHEÏKH



## VOTEZ PAR INTERNET

1<sup>er</sup> TOUR  
Du 25 juin au 27 juin 2024

2<sup>ème</sup> TOUR  
Du 2 juin au 4 juillet 2024

🕒 à 12h00 heure de Paris



## VOTEZ À L'URNE

1<sup>er</sup> TOUR  
le 30 juin 2024

2<sup>ème</sup> TOUR  
le 7 juillet 2024

Découvrez mon projet sur :  
<https://www.karimbencheikh.com>

Soyez les premiers informés de l'actualité de la campagne



Facebook : @[Karimbcofficiel](#)



Instagram : @[karim.b.cheikh](#)



Twitter : @[KarimBenCheikh](#)